

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,****LE PRESIDENT,**

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE**Article 1**

Les tarifs pour l'inscription à l'école d'hiver "Éléments volatils dans le système solaire" organisée par le laboratoire CRPG du 11 au 18 mars 2018 sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

Droits d'inscription	Montant	Catégorie(s) de participants
Plein tarif	425,00 €	participants chercheurs seniors
Tarif réduit 1	215,00 €	Jeunes chercheurs et doctorants
Gratuité	0 €	intervenants

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire CRPG et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 11 janvier 2018



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

23 JAN. 2018